

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 décembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**VERSEMENT D'UNE
AVANCE SUR LA
SUBVENTION 2018
AU CCAS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS (à partir de 20h40), Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h15), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h40), Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Camille FALQUE par Madeline DA SILVA (jusqu'à 20h15), Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Delphine PUIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS:

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Gérard MESLIN

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D164-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

OBJET : VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2018 AU CCAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par le conseil d'administration du CCAS de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT la nécessité d'accorder une avance sur subvention au CCAS de la Ville des Lilas dans l'attente du vote du budget 2018 afin qu'il puisse faire face sans rupture de gestion à ses besoins de trésorerie,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 375 000 € représentant le quart du montant de la subvention allouée en 2017 au CCAS de la Ville des Lilas.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget principal de la Ville des Lilas de l'année correspondante,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **22 DEC. 2017**
- et de son affichage le **26 DEC. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D164-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Délibération votée par :

32 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D164-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

